

Pierre Frey sas
Mme. Sophie Le Brun
47 rue des Petits Champs
75001 PARIS
Frankrijk



Votre message du
04-11-2016

Votre référence

Date
14-11-2016

Rapport d'analyse 16.05882.09

Essais demandés :

EN 1021-1 (2014)

**Evaluation de l'allumabilité des meubles rembourrés -
Source d'allumage: cigarette en combustion**

EN 1021-2 (2014)

**Evaluation de l'allumabilité des meubles rembourrés –
Source d'allumage: Flamme équivalente à une allumette**

Numéro d'identification	Informations données par le client	Date de réception
T1621615	F3189 BRIDGET - 44% lin, 31% laine, 24% viscose, 1% polyamide	04-11-2016

Nathan De Kock

Responsable de la commande de tests

Ce rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, sans permission écrite de Centexbel.
Les résultats d'analyse valent pour les échantillons reçus. Centexbel n'est pas responsable de la représentativité des échantillons.
Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

CENTEXBEL • textile competence centre • www.centexbel.be • www.vkc.be

Inrichting erkend bij toepassing van de besluitwet van 30-01-1947 • Établissement reconnu par application de l'arrêté-loi du 30-01-1947
GENT • Technologiepark 7 • BE-9052 Zwijnaarde, Belgium • phone +32 9 220 41 51 • fax +32 9 220 49 55 • gent@centexbel.be
GRÂCE-HOLLOGNE • Rue du Travail 5 • BE-4460 Grâce-Hollogne, Belgium • phone +32 4 296 82 00 • g-h@centexbel.be
KORTRIJK • Etienne Sabbelaan 49 • BE-8500 Kortrijk, Belgium • phone +32 56 281828 • fax +32 56 281830 • info@vkc.be
TVA BE 0459.218.289 • IBAN BE44 2100 4729 6545 • BIC GEBABEBB

Référence: T1621615 - F3189 BRIDGET - 44% lin, 31% laine, 24% viscose, 1% polyamide

Evaluation de l'allumabilité des meubles rembourrés - Source d'allumage: cigarette en combustion

Date de la fin de l'essai 10-11-2016
 Norme appliquée EN 1021-1 (2014)
 Déviation de la norme -
 Conditionnement 23°C, humidité relative 50%

Les résultats d'essai suivants ne se rapportent qu'à l'allumabilité de la combinaison des matières dans les conditions particulières d'essai ; ils ne sont pas destinés à un moyen d'évaluer le risque total du feu des matières utilisées.

Trempage du revêtement Non
 Rembourrage T 23140 (Recticel) - mousse non-ignifugée - ± 22 kg/m³

	1#	2	3#
Critères de combustion			
Combustion évoluant dangereusement	non	non	non
Assemblage d'essais consumé	non	non	non
Combustion jusqu'aux extrémités	non	non	non
Combustion a travers toute l'épaisseur	non	non	non
Combustion pendant plus de 1 heure	non	non	non
Examen final / combustion progressive	non	non	non
Critères d'inflammation			
Inflammation	non	non	non
	non-allumage	non-allumage	non-allumage

la cigarette ne se consume pas sur toute sa longueur

Conclusion Non-allumage

Effectué sous accréditation dans le labo feu sous la responsabilité de Nathan De Kock

Référence: T1621615 - F3189 BRIDGET - 44% lin, 31% laine, 24% viscose, 1% polyamide

Evaluation de l'allumabilité des meubles rembourrés – Source d'allumage: Flamme équivalente à une allumette

Date de la fin de l'essai 10-11-2016
 Norme appliquée EN 1021-2 (2014)
 Déviation de la norme -
 Conditionnement 23°C, humidité relative 50%

Les résultats d'essai suivants ne se rapportent qu'à l'allumabilité de la combinaison des matières dans les conditions particulières d'essai ; ils ne sont pas destinés à un moyen d'évaluer le risque total du feu des matières utilisées.

Trempage du revêtement Non
 Rembourrage T 23140 (Recticel) - mousse non-ignifugée - ± 22 kg/m³

Temps d'application de la flamme 15 (s)

	1	2	3
Critères de combustion			
Combustion évoluant dangereusement	non	non	non
Assemblage d'essais consumé	non	non	non
Combustion jusqu'aux extrémités	non	non	non
Combustion a travers toute l'épaisseur	non	non	non
Fumées/chaleur/incandescence plus de 60 min min	non	non	non
Examen final / combustion progressive	non	non	non
Critères d'inflammation			
Combustion évoluant dangereusement	non	non	non
Assemblage d'essais consumé	non	non	non
Flammes jusqu'aux extrémités	non	non	non
Flammes a travers toute l'épaisseur	non	non	non
Inflammation > 120 s	non	non	non
Persistance de flamme (s)	2	2	1
	non-allumage	non-allumage	non-allumage

Conclusion Non-allumage